

Mairie

Place Léo Testut 24440 SAINT AVIT SÉNIEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE240112-04

Membres en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Avit Sénieur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Avit Sénieur, sous la Présidence de M. Alain DELAYRE, Maire.
Date de convocation : 02/01/2024

Présents : Mesdames BRESSY Marie France, LELIEVRE Adeline, DESCOTTE Anouk, DIETRICH Béate, MARGNOUX Charlotte, Messieurs DELAYRE Alain, VIERO Éric, MALET Philippe, GORLIER Alain,
Absents : M. MAGNE Antony, absent, avait donné pouvoir à M. DELAYRE Alain, M. BERGAGNA Christophe.
Secrétaire de séance : Marie-France BRESSY

OBJET : ARRÊT PROJET PLUI VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a prescrit l'élaboration de son PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par délibération du 27 octobre 2015. Elle a lancé la consultation relative au marché d'études par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2017.
Le Cabinet CITADIA Conseil a été choisi pour la réalisation des études.

Les Communes membres doivent maintenant délibérer sur l'acceptation ou non de ce PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents** :

- **refuse** le projet de PLUI tel qu'il est actuellement proposé,
- **motive** sa décision pour les raisons suivantes :

* Il nous était demandé de réduire de 50 % les zones urbanisables. Il s'avère que les Z.U. qui sont conservées sont déjà construites et ne permettent pas de nouvelles constructions. Bilan : 75 % de zones constructibles sont enlevées.

* En ce qui concerne les changements de destination (anciennes granges ou anciens séchoirs...) de qualité, bâtis en dur, auraient dû être retenus comme futures habitations possibles. Ce qui n'a pas été le cas.

* Les demandes des élus n'ont pas été prises en considération. Un tel projet entraîne la mort de nos villages.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Saint Avit Sénieur, le 12 janvier 2024
Le Maire,
A. DELAYRE

